

N° 25/9.08
PREAVIS N° 25/5.08

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 725'000.- POUR LA TRANSFORMATION DE LA PRODUCTION CHALEUR DU COMPLEXE DE BEAUSOBRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier ce préavis était composée de Mmes et MM. Jean-Jacques AUBERT (Rad), Esther BURNAND (Lib), Roger CHRISTINAT (EM), Jean-Jacques REGAMEY (UDC), Frederico DA CAMARA NERY, Jürgen WOELKI et Michel REYNOLDS (SVI), ce dernier président.

Elle s'est réunie deux fois, les 15 mai et 28 mai. Pour la 2ème séance, M. Frederico DA CAMARA NERY, excusé, était remplacé par Mme Claudine DIND.

La commission tient à remercier M. Michel GRIVEL, municipal, MM. Gilbert COMPONDU et Marc-André GREMION, responsables des bâtiments, M. André BUCHER, ingénieur en chauffage, pour leurs renseignements et précisions, lors de la 1ère séance de commission et plus tard, par courriel et téléphone.

1 PRÉAMBULE

Il s'agit aujourd'hui pour le conseil communal d'accorder une demande de crédit de CHF 725'000.- pour la transformation de la production de chaleur de Beausobre.

Les commissaires ont été déçus par le manque de clarté du préavis d'un sujet aussi technique.

2 ETAT ACTUEL

Aujourd'hui, le complexe est chauffé par 2 chaudières alimentées au bicomcombustible gaz/mazout (puissance ~2000 kW). La pompe à chaleur (valeur expérimentale à l'époque), avec moteur à gaz et captage terrestre en surface, n'a jamais bien fonctionné et est hors service depuis 2003.

Les installations actuelles ne répondent plus aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) et doivent dès lors être assainies.

De plus, les chaudières et les brûleurs ont une durée de vie de 25 ans. Or, ces installations datent de 1982. A 26 ans, elles donnent des signes perceptibles de faiblesse.

3 CHOIX DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a choisi d'installer une chaudière à gaz à condensation avec une installation de préchauffage solaire en appoint pour l'eau sanitaire de la salle omnisport, des foyers et du restaurant.

4 POURQUOI N'EST-IL PAS POSSIBLE D'INSTALLER UNE ENERGIE PLUS VERTE ?

La commission s'est vite aperçue que l'isolation du complexe de Beausobre n'était pas parfaitement bien conçue, ce qui ne figure nulle part dans le préavis.

Par manque de fonds ainsi que par certains investissements non amortis (il reste 17 mio à amortir sur le site de Beausobre), nous sommes obligés d'attendre 10 ans pour refaire une meilleure isolation.

Le système d'une pompe à chaleur a été écarté car le complexe de Beausobre se trouve trop loin du lac et de la Morges.

Le chauffage à bois est une solution intéressante. Pourtant, dans le cas présent, à cause avant tout de la mauvaise isolation du complexe et de l'obligation d'installer un filtre à particules pour plus de 300 kw, l'option du chauffage à bois n'est pas adéquate.

Reste la solution du gaz (chaudière à condensation) choisie par la Municipalité, option qui semble adaptée à Beausobre pour les raisons suivantes:

1. C'est la solution la moins chère ;
2. Une installation de chauffage est amortie au bout de 20 ans. Mais dans le cas de Beausobre, il est probable que dans 10 ans l'isolation sera refaite et qu'alors il ne sera pas exclu de choisir une production de chaleur plus durable. Cela signifie qu'il n'est pas rentable d'investir aujourd'hui dans un système de chauffage onéreux tel que l'énergie renouvelable. En effet cette dernière est, pour le moment encore, rentable sur du long terme;
3. Aujourd'hui, l'évolution sur le plan énergétique est en pleine mutation. Il serait dès lors fâcheux de réitérer les mêmes types d'expériences qui ont stigmatisé Beausobre : isolation et pompe à chaleur expérimentale installées à l'époque;
4. L'option de chaudière à condensation a été appuyée dans ce cas-là par un expert en chauffage.

En définitive, soulignons que si l'isolation avait été bien faite, on aurait pu diminuer la puissance de l'installation de moitié (A. Bucher, communication personnelle). La Municipalité aurait donc pu choisir une installation plus écologique et l'amortir sur une durée de 20 ans (M.-A. Gremion, com. pers.).

5 CONCLUSION

Les installations du complexe de Beausobre ne répondent plus aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) et doivent dès lors être assainies, d'autant plus si l'on considère le manque de fiabilité d'un vieux matériel qui peut tomber en panne à n'importe quel moment.

Le choix de l'installation est correct compte tenu de la faible isolation, toutefois les commissaires sont déçus que celle-ci ne puisse pas être refaite avant de transformer le chauffage du complexe de Beausobre.

Les commissaires apprécient que la Municipalité ait décidé d'installer des capteurs solaires thermiques pour préchauffer l'eau sanitaire.

Les commissaires émettent le vœu que le concierge ait l'amabilité de fermer les portes d'entrée et celles des couloirs pendant les saisons où l'on doit chauffer.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 725'000.00, subsides non déduits, pour la transformation de la production de chaleur du complexe de Beausobre;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 36'250.00 par années, à porter en compte dès le budget 2009;
3. de prélever le Fonds d'encouragement de la ville de Morges un montant de CHF 8'520.00 pour subventionner la pose des panneaux solaires.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

M. Reynolds

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 septembre 2008.